



TracéLaitier : la solution nationale pour la traçabilité des bovins laitiers

Depuis maintenant des décennies, le secteur des bovins laitiers a entrepris des discussions visant à établir un système national de traçabilité. Au Québec, le gouvernement provincial (MAPAQ) a été progressiste dans ce domaine en contribuant à la mise en place d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ) en 2001. L'ATQ a par la suite élaboré et mis en œuvre un système provincial de traçabilité pour différentes espèces, dont les bovins. Au niveau national, les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont été chargés de représenter le secteur des bovins laitiers dans les discussions visant à établir un système national de traçabilité. Au cours de la dernière décennie, les PLC ont défini et mis en place un plan de mise en œuvre progressif pour leur initiative proAction® qui comprend six modules distincts, soit la qualité du lait, la salubrité du lait, le bien-être des animaux, la biosécurité, la traçabilité et l'environnement.

Éléments de la traçabilité

Les modules de traçabilité de proAction sont axés sur trois piliers qui

forment la base d'un solide système de traçabilité du bétail. Le premier pilier est un système visant à consigner l'identification à vie unique de chaque animal, ce qui a été accompli dans le secteur laitier par le biais du programme d'identification nationale des bovins laitiers (INBL) géré par Holstein Canada et par l'ATQ au Québec. Le deuxième pilier est l'identification unique des différents sites où les bovins peuvent être gardés, ce qui inclut chaque ferme, mais aussi la multitude de lieux où les animaux sont déplacés pendant leur vie. À l'intérieur de chaque province, les associations laitières ont répondu à cette exigence et essentiellement tous les numéros d'identification des sites ont été assignés et consignés. Le troisième pilier requis pour mettre en place un système de traçabilité fonctionnel est le suivi de tous les déplacements de chaque animal d'un site à l'autre tout au long de sa vie, de la naissance (ou l'importation) à la mort (ou l'exportation). Bien que cela ait été réalisé au Québec, le but est d'avoir un système national de traçabilité dans l'ensemble du pays.

Qu'est-ce que TracéLaitier?

Au cours de la dernière décennie, l'intention de toutes les parties concernées était de créer un système national de traçabilité du bétail, appelé TraceCanada, pour différentes espèces incluant le bétail. Pour différentes raisons, cette solution a été abandonnée au début de 2016 et avec la disparition de TraceCanada, les PLC ont entamé un processus visant à identifier et à évaluer des options alternatives en vue d'une solution pour la traçabilité nationale des bovins laitiers, désignée TracéLaitier. En fin de compte, les PLC, les dix associations provinciales et d'autres partenaires de l'industrie ont tous appuyé la recommandation selon laquelle CDN deviendrait l'administrateur national agréé de la traçabilité des bovins laitiers au Canada et mettrait en œuvre la vision de TracéLaitier.

Importantes étapes vers le succès

Une fois que le concept selon lequel CDN deviendrait l'administrateur national de la traçabilité des bovins laitiers a été accepté au sein du

secteur laitier, les PLC et CDN ont uni leurs forces dans un solide effort de collaboration visant à faire de cette vision une réalité. La première étape importante vers la réalisation de la vision de TracéLaitier consistait à ce que CDN soumette une demande formelle à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour que le statut d'administrateur responsable lui soit accordé. En septembre 2017, l'ACIA a confirmé que CDN respectait les critères d'admissibilité requis pour devenir l'administrateur responsable national des animaux bovins laitiers au Canada en vertu de la Partie XV du Règlement sur la santé des animaux du gouvernement fédéral. Pour obtenir le statut officiel, une convention d'administrateur a dû être négociée et signée entre CDN et l'ACIA.

Une deuxième étape importante pour TracéLaitier a été le développement d'une base de données nationale pour la traçabilité des bovins laitiers et d'une interface utilisateur qui reflète les exigences définies pour le secteur laitier, à la fois dans la Partie XV du Règlement sur la santé des animaux et dans le module de traçabilité de proAction des PLC. À la suite de l'évaluation par une tierce partie indépendante des différentes solutions logicielles disponibles au Canada, il a été décidé que le système TracéLaitier serait bâti au moyen de la plate-forme AGTWeb développée par l'ATQ. S'appuyant sur cette décision, CDN a signé deux ententes avec l'ATQ, l'une étant une convention des droits d'utilisation d'AGTWeb et de ses différentes fonctionnalités liées à la traçabilité, et l'autre étant un contrat avec l'ATQ en vue du développement de la base de données de TracéLaitier et des outils qui y sont associés.

Une autre importante étape fructueuse pour TracéLaitier a été la demande formelle que les PLC ont soumise à Agriculture et Agrolimentaire Canada (AAC) en vue du financement des phases initiales du développement de la base de données de TracéLaitier. Cette demande a été approuvée dans le cadre du programme Cultivons l'avenir 2 et couvre les dépenses engagées pendant la période de septembre 2017 à mars 2018. Par la suite, les PLC et CDN soumettront conjointement une proposition en vue d'un financement à long terme assurant l'élaboration et la mise en œuvre d'un

système national de traçabilité des bovins laitiers en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture (CAP) d'AAC.

Les PLC et CDN ont aussi élaboré et approuvé la charte du programme TracéLaitier qui décrit la structure de gouvernance et les principaux secteurs d'activité ainsi que les livrables escomptés du programme TracéLaitier. La gamme des activités de TracéLaitier qui relèvent de la responsabilité de CDN sont (a) l'administration et la coordination du programme, incluant la production de rapports à l'ACIA, (b) la gestion de toutes les données recueillies pour la solution de traçabilité nationale, (c) les services à la clientèle, particulièrement aux producteurs laitiers, (d) les commandes et la distribution des étiquettes par l'entremise d'INBL et de l'ATQ et (e) la communication et la formation des producteurs et du personnel de l'industrie. En février 2018, le conseil d'administration de CDN a approuvé la création de son nouveau comité consultatif TracéLaitier, incluant le mandat qui y est associé et ses membres qui sont des représentants des conseils d'administration de CDN et des PLC, d'entreprises partenaires de l'industrie et de quatre représentants régionaux d'associations laitières provinciales.

Voie à suivre

La traçabilité nationale dans le secteur laitier est un effort d'équipe. La vision de TracéLaitier inclut CDN comme étant l'administrateur légal de la traçabilité des bovins laitiers dans l'ensemble du pays, tenu de rendre compte au gouvernement fédéral par l'entremise de l'ACIA. Pour respecter ses obligations, CDN a l'intention d'établir des ententes d'échange de données avec d'autres entreprises engagées dans la traçabilité du bétail, notamment la Canadian Cattle Identification Agency (CCIA) et l'ATQ. Les PLC sont responsables de l'initiative proAction, ce qui inclut la définition des exigences de la traçabilité des bovins laitiers au Canada. Holstein Canada et l'ATQ sont responsables de la distribution des étiquettes utilisées pour l'identification des animaux et les associations laitières provinciales maintiennent le système en vue d'une identification précise des sites. CanWest DHI et Valacta sont des fournisseurs de services qui

facilitent la consignation et la production de rapports requises pour les déclarations de traçabilité, incluant l'activation des étiquettes à la naissance (ou l'importation), les déplacements des animaux et le retrait des étiquettes à la mort (ou l'exportation). Le gouvernement fédéral est un important partenaire de soutien par le biais de ses programmes de financement.

Alors que la progression vers la réalisation de la vision de TracéLaitier a été positive jusqu'à maintenant, il reste encore plusieurs étapes à franchir et plusieurs produits à livrer. Pour cette raison, il n'est actuellement pas possible de définir un calendrier précis du moment où TracéLaitier sera fonctionnel. D'ici là, les producteurs laitiers canadiens sont invités à continuer de transmettre leurs déclarations de traçabilité à la base de données de l'ATQ (SimpliTrace) au Québec et à la base de données de la CCIA (CLTS) dans les autres provinces.

Partager



Par Brian Van Doormaal

Brian a consacré près de 37 ans de sa carrière professionnelle à l'amélioration

génétique des bovins laitiers au Canada. Il est bien connu pour ses nombreux articles de vulgarisation et ses interventions publiques dans les deux langues officielles.

